

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2021**

Le 05 février 2021, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Soignolles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame VIBERT Nicole, premier adjoint au Maire (en l'absence de Monsieur BARBERI, Maire).

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la transmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le Conseil a accepté, à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos.

PRESENTS : MM VIBERT Nicole, VERHEYDEN Matthieu, CARON AERNOUDTS Danièle, BRUCHER Alain, MORGAN Madeleine, CARLIER Andréa, TARDIVEL FOURNIER Martine, LECUYER Daniel, MARANDIN Claire, FROGER Romain, MESMIN Samuel, CAPPELLARI Alice, SACY Jessica, BEZARD Patrick, RAMBAUD Julien.

POUVOIRS :

Monsieur BARBERI Serge a donné POUVOIR à Monsieur VERHEYDEN

ABSENTS : MME LENOIR N'KAOUA Béatrice, BLAY Gérald, RAPILLARD Jérôme.

Madame CARLIER Andréa a été nommée secrétaire.

Madame VIBERT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

- 1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020
- 2) Admission en non-valeur – exercice 2020
- 3) Convention unique avec le Centre de Gestion
- 4) Suppression de postes non pourvus
- 5) Création de 3 postes d'adjoint d'animation

- 6) Prise en charge des frais d'actes médicaux dans le cadre des renouvellements de permis de conduire poids-lourds
- 7) Modification des statuts du Syndicat intercommunal du Chemin des Roses
- 8) Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
- 9) Subvention exceptionnelle au secours populaire français
- 10) Acquisition auprès de la Safer de la parcelle cadastrée ZK 195
- 11) Tarifs des concessions dans le cimetière communal
- 12) Informations

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Le Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020, qui a fait l'objet d'un envoi individuel à chaque Conseiller, est adopté à l'unanimité.

2) ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercice 2020

Délibération n° 2021/01

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14,

VU la demande de la Trésorerie de Melun Val de Seine en date du 03 décembre 2020 et le récapitulatif des pièces justificatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ci-après :

au titre de l'exercice 2020 du budget de la commune de Soignolles-en-Brie, la somme de 113,87 € ;

- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6541 (Pertes sur créances irrécouvrables) du budget en cours.

3) CONVENTION UNIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Délibération n° 2021/02

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne ;

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la dûe production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : La convention unique pour l'année 2021, relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

- **ARTICLE 2** : Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

4) SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS

Délibération n° 2021/03

Madame le Maire-Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que l'avis du Comité Technique a été requis pour la suppression de plusieurs postes non pourvus et vacants de longue date (avancement de grade, départ à la retraite, démission, mutation, ...) afin d'épurer le tableau des effectifs de la manière suivante :

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Suite au Comité Technique du 06/10/2020, suppression de 9 postes non pourvus qui n'ont pas été supprimés lors d'avancements de grade, de départ en retraite, de modification de temps de travail, de démission, de licenciement pour inaptitude
 - o 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16h30)
 - o 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Agent d'Entretien à temps complet
 - o 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (30h)
 - o 1 poste d'Animateur à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
 - o 1 poste d'Agent d'Animation à temps complet
 - o 1 poste d'Agent d'Animation Qualifié à temps non complet (17h30)
- Suite au Comité Technique du 16/06/2020, suppression de 16 postes non pourvus qui n'ont pas été supprimés lors d'avancements de grade, de départ en retraite, de mutation, de fin de contrat,
 - o 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 3 postes d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Attaché à temps complet,
 - o 1 poste de Rédacteur Chef à temps complet
 - o 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste de Rédacteur à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 2 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour besoin occasionnel
 - o 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
 - o 1 poste d'Agent Technique Principal à temps complet
 - o 1 poste d'Agent Technique à temps complet
 - o 1 poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe à temps complet

Madame le Maire-Adjoint rappelle que, par délibération en date du 1^{er} juin 2017, 2 postes avaient été créés afin de mettre en place des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi en faveur des Services Techniques. Il convient également de supprimer les postes créés et laissés vacants.

Le Conseil Municipal,

Vu les avis favorables du Comité Technique en date des 16/06/2020 et 06/10/2020,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** la suppression des 27 postes, à compter du 1er Janvier 2021, soit :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet (16h30)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps complet
- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet (30h)
- 1 poste d'Animateur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 1 poste d'Agent d'Animation à temps complet
- 1 poste d'Agent d'Animation Qualifié à temps non complet (17h30)
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'ATSEM 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Attaché à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur Chef à temps complet
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet pour besoin occasionnel
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- 1 poste d'Agent Technique Principal à temps complet
- 1 poste d'Agent Technique à temps complet
- 1 poste d'Agent Technique de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Technique en CAE à temps complet

5) CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

Délibération n° 2021/04

Madame le Maire-Adjoint informe que le Directeur Adjoint de l'ALSH a quitté la commune de Soignolles le 01/01/2021, et que la Directrice de l'ALSH se voit confier d'autres fonctions au sein de la collectivité.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement de ces 2 agents afin de maintenir les services de l'ALSH de la commune.

Il convient par ailleurs de renforcer l'équipe d'encadrement en recrutant un Directeur Adjoint suppléant.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que, pour garantir le service, il est indispensable de recruter 3 agents,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de créer 3 postes d'Adjoint d'Animation Territorial, à temps complet pour les besoins du service, à compter du 1er mars 2021 ;

- **DECIDE** de fixer la rémunération horaire des agents non permanents d'après le 1er échelon de la grille indiciaire afférente au grade des Adjoints d'Animation Territorial,

- **DIT** que les crédits seront imputés sur le budget de l'exercice en cours.

6) PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTES MEDICAUX DANS LE CADRE DES RENOUVELLEMENTS DE PERMIS DE CONDUIRE POIDS-LOURDS

Délibération n° 2021/05

Madame le Maire-Adjoint indique que le renouvellement du permis de conduire de véhicules type poids-lourds nécessite, pour une partie du personnel des services techniques, une visite médicale d'aptitude. Etant donné l'intérêt général que représente ce renouvellement pour le bon fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire que la collectivité prenne en charge ces frais d'actes médicaux y compris d'éventuels frais d'analyses médicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais médicaux liés à la visite d'aptitude au permis de conduire poids-lourds pour les besoins de la collectivité dès lors que l'agent y a été préalablement autorisé et sous réserve de présentation du certificat médical d'aptitude et des notes d'honoraires de ces actes médicaux. Ce remboursement concerne les visites médicales ainsi que les analyses médicales prescrites dans le cadre du renouvellement des permis poids-lourds.

- **DIT** que les crédits seront imputés sur le budget de l'exercice en cours.

7) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHEMIN DES ROSES

Délibération n° 2021/06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales des articles L.5211-20 et L. 5211-20-1 du CGCT

Vu l'arrêté préfectoral,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal du Chemin des Roses,

Vu la délibération du Conseil Syndical N°02-2020 du 29 juillet 2020,

Considérant que l'article 3 des statuts fixe le siège à 1 place de la gare à Brie Comte Robert,

Considérant que l'article 6 des statuts fixe à 6 le nombre de Vice-Présidents,

Considérant que l'article 8 des statuts fixe comme trésorier principal Brie Comte Robert,

Considérant que l'article 13 des statuts fixe la contribution communale de chaque commune,

Considérant l'élection d'un nouveau Président, M. Carton Philippe,

Considérant dès lors la nécessité de modifier les articles 3, 6, 8, 13 des statuts du Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses :

- Art 3 : Remplaçant les termes « 1 place de la gare à Brie Comte Robert » par « Place de la mairie à Grisy-Suisnes
- Art 6 : Remplaçant les termes « 6 Vice-Présidents » par « 2 Vice-Présidents »
- Art 8 : Remplaçant les termes « trésorier principal de Brie Comte Robert » par « trésorier principal de Melun Val de Seine »
- Art 13 : Remplaçant le tableau de contribution communale

Communes	Population	Surface	Total	%
Brie-Comte-Robert	15 906	60 996	970 202 376	58,1%
Grisy-Suisnes	2 327	106 291	247 339 157	14,8%
Coubert	1 787	35 534	63 499 258	3,8%
Servon	2 930	27 900	81 747 000	4,9%
Solers	1 295	21 224	27 485 080	1,6%
Yèbles	604	47 700	28 810 800	1,7%
Soignolles-en-Brie	2 023	124 507	251 877 661	15,1%
Total	26 872	424 152	1 670 961 332	100%

Par

Communes	Population Au 01/01/2020	Surface	Total	%
Brie-Comte-Robert	18 133	60 996	1 106 040 468	59,84 %
Grisy-Suisnes	2 481	106 291	263 707 971	14,26 %
Coubert	1 948	35 534	69 220 232	3,75 %
Servon	3 303	27 900	92 153 700	4,99 %
Soignolles-en-Brie	1 968	124 507	245 029 776	13,25 %
Solers	1 233	21 224	26 169 192	1,42 %
Yèbles	963	47 700	45 935 100	2,49 %
Total	30 029	424 152	1 848 256 439	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Article 1** : Approuve la modification des articles 3, 6, 8, 13 des statuts du Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses,
- **Article 2** : Dit que cette modification devra être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département.

8) CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Délibération n° 2021/07

Par délibérations du 24 mars 2017 et du 29 mars 2019 le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis prévoyant les modalités des opérations de stérilisation des chats errants de la commune.

La Fondation 30 Millions d'Amis a proposé une nouvelle convention, à compter du 1^{er} janvier 2021, avec une participation de la Commune à hauteur de 50 % pour le financement des actes de stérilisation et d'identification, sur la base d'une estimation de 20 chats errants pour 2020, soit 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la commune de Soignolles-en-Brie et la Fondation 30 Millions d'Amis concernant la stérilisation et l'identification des chats errants, à compter du 1^{er} janvier 2021.

9) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Délibération n° 2021/08

Le Secours populaire français compte 30 permanences d'accueil et une permanence mobile sur le département de Seine et Marne.

Le rapport d'activité 2019, transmis en novembre 2020, fait ressortir l'accompagnement de 17 517 personnes.

178 655 aides ont été accordées : aides financières, alimentaires, vestimentaires, sorties culturelles, vacances, accès aux sports et aux loisirs, soutien scolaire, alphabétisation, domiciliation, actions de prévention santé, etc...

Depuis 10 ans la précarisation ne cesse d'augmenter, et l'année 2020 a encore aggravé les difficultés des personnes les plus vulnérables, compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID 19.

Durant le confinement, le taux de fréquentation des permanences d'accueil a augmenté de 45%.

Le Secours populaire français est intervenu sur 257 communes du département, dont Soignolles-en-Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider la demande de subvention du Secours populaire français, au titre de l'exercice 2021, imputée à l'article 6574 du budget communal :

Nom de l'association	Montant en €
Secours populaire français	200,00

10) ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER DE LA PARCELLE CADASTREE ZK 195

Délibération n° 2021/09

Madame le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de la vente par l'intermédiaire de la SAFER de l'Île de France de la parcelle située «Le Nord du Bois des Brosses» cadastrées ZK n° 195, d'une superficie totale de 23 a 30ca.

Par courrier en date du 15 janvier 2021, la Commune de Soignolles a fait acte de candidature auprès de la SAFER pour l'achat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de la parcelle ZK n° 195, pour la somme totale de 3 600 euros, et ce inclus les frais de la SAFER mais auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié.

11) TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Délibération n° 2021/10

Le Conseil Municipal,

VU la note de la Trésorerie de Melun Val de Seine en date du 9 décembre 2020 portant sur la simplification des procédures d'encaissement des concessions de cimetières,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions au cimetière de Soignolles (achat ou renouvellement) :

Concessions du cimetière :

15 ans	150 €
30 ans	300 €

Emplacements du columbarium :

15 ans	250 €
30 ans	450 €

Cavurnes :

15 ans	250 €
30 ans	450 €

12) INFORMATIONS

* Centre de loisirs : Madame VIBERT rappelle à l'assemblée les arrivées du personnel au 1^{er} mars et le nouveau poste de la directrice actuelle.

* Bulletin municipal : Monsieur FROGER et Monsieur VERHEYDEN évoquent la nouvelle présentation du bulletin municipal. Le prochain bulletin paraîtra début avril. Monsieur VERHEYDEN informe l'assemblée que la commission travaille sur la refonte du site internet de la Mairie, sur la création d'une page Facebook et Instagram.

* Permis pour les jeunes : Madame TARDIVEL FOURNIER informe l'assemblée de la mise en place d'une bourse au permis de conduire pour les jeunes (5 financements de permis sont prévus en 2021).

* Commission Patrimoine : Madame MARANDIN informe l'assemblée du travail effectué sur le recensement des objets de l'Eglise.

* Eglise : Monsieur LECUYER informe l'assemblée de l'expertise judiciaire en cours concernant l'Eglise. Le dossier d'expertise doit être finalisé la semaine prochaine.

* Anciens locaux techniques : Monsieur LECUYER informe l'assemblée des visites qui ont été faites concernant les anciens locaux des services techniques. Il propose de vendre les locaux plutôt que de les louer.

* Commission des Aînés : Madame CARLIER informe l'assemblée du sondage effectué auprès des anciens sur les ateliers de loisirs et informatique. Elle précise que ces loisirs ne pourront être mis en place qu'après la crise sanitaire.

* Campagne de vaccinations : Madame MARANDIN fait le point sur l'action menée notamment à l'hôpital de Brie et sur les créneaux horaires disponibles. Madame VIBERT demande aux élus de faire un sondage dans leurs quartiers afin de recenser les personnes qui auraient besoin d'aide.

* Commission Enfance : Madame VIBERT et Monsieur RAMBAULT informent l'assemblée du projet de permis piétons pour les jeunes de l'école de Soignolles. Monsieur RAMBAULT travaille également sur le projet de permis internet pour sensibiliser les élèves de CM2 sur les dangers.

* Travaux : Monsieur BRUCHER informe l'assemblée qu'un projet de préau est en cours à l'école maternelle ainsi que la réfection des toilettes.

En ce qui concerne les travaux de vestiaire à la cantine et de la resserre du dojo dans la salle d'activités, une pré-réception a été faite avec des réserves.

* Chasse aux œufs de Pâques : Monsieur MESMIN informe l'assemblée que la commission travaille sur le projet. L'aboutissement dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Serge BARBERI, Maire de Soignolles-en-Brie.

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint, Nicole VIBERT.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Serge Barberi", is placed here.

**LISTE DES DELIBERATIONS
PRISES PAR NUMERO D'ORDRE EN SEANCE :**

N° ordre	Objet
2021/01	Admission en non-valeur – exercice 2020
2021/02	Convention unique avec le Centre de Gestion
2021/03	Suppression de postes non pourvus
2021/04	Création de 3 postes d'adjoint d'animation
2021/05	Prise en charge des frais d'actes médicaux dans le cadre des renouvellements de permis de conduire poids-lourds
2021/06	Modification des statuts du Syndicat intercommunal du Chemin des Roses
2021/07	Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
2021/08	Subvention exceptionnelle au secours populaire français
2021/09	Acquisition auprès de la Safer de la parcelle cadastrée ZK 195
2021/10	Tarifs des concessions dans le cimetière communal